

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2026**

<i>Conseillers municipaux</i>	<i>Présence / Absence</i>
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
BARLERIN Anne-Charlotte	Pouvoir à ESPADA Cyril
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Présent
TABOUELLE Alain	Présent
CARSALADE Isabelle	Présente

*Date de la Convocation : 09/04/2026*

*Nombre de membres :*

- *Afférents au Conseil Municipal :* 15

- *En Exercice :* 15

- *Présents :* 14

- *Pouvoirs :* 1

*Secrétaire de séance : PICOUET Eliane*

L'ensemble des sujets abordés lors de la séance sont projetés par le vidéoprojecteur sur l'écran prévu à cet effet.

Le 13 avril 2026 à 20h, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire, qui ouvre la séance à 20 heures et 05 minutes.

**Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026. M. JACQUIER demande des précisions sur le règlement intérieur. Le procès-verbal est adopté à 15 voix pour.

**Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire**

Néant.

**Délibération 2026/23 : Constitution des commissions communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22 :

*Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

*Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.*

*Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.*

Sur proposition de M. le Maire et des adjoints, une liste de commissions a été définie. Les conseillers municipaux ont été invités à indiquer leurs volontés, et se sont réunis le 26 mars pour évoquer ce sujet et lister les membres pressentis. Lors du conseil municipal, M. TABOUELLE déclare se porter candidat pour la commission « vie associative et culturelle ». M. JACQUIER déclare retirer sa candidature pour la commission « Projet aménagement ancienne scierie » et M. TABOUELLE se porte candidat pour la même commission.

Les conseillers municipaux sont désormais invités à procéder à un vote à bulletin secret pour chaque commission.

#### **Commission « travaux rénovation salle Prévert »**

Objet : Suivi du chantier de rénovation de la salle Jacques Prévert

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

HEBRARD André : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

TABOUELLE Alain : 9 voix

#### **Commission « projet aménagement ancienne scierie »**

Objet : Suivi du projet

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

TABOUELLE Alain : 6 voix

#### **Commission « agriculture »**

Objet : Etude de projets

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

GALANTI Laurie : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

TABOUELLE Alain : 15 voix

#### **Commission « travaux public / voirie »**

Objet : Suivi des projets d'aménagement, des réseaux, entretien voirie, places et signalétique

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « marchés et constructions »**

Objet : Analyse des offres et choix des candidatures

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PENCHENAT Loïc : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « finances »**

Objet : Préparation des budgets

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « action sociale »**

Objet : Actions à mettre en place suite à incident privé

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BRUNO Elisabeth : 15 voix

GAY Sylvie : 15 voix

JACQUIER Philippe : 13 voix

PINEL Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « développement local et durable / environnement »**

Objet : Réflexions sur l'environnement, plantation de haies

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

CARSALADE-DEMONTE Isabelle : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

### **Commission « urbanisme »**

Objet : Suivi des dossiers d'urbanisme

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

JACQUIER Philippe : 4 voix

### **Commission « équipements sportifs / aires de jeux »**

Objet : Suivi et entretien du stade, du city stade et des aires de jeux

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

HEBRARD André : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « assainissement collectif et non-collectif »**

Objet : Gestion du réseau, des pompes de relevage et de la station d'épuration, suivi du SPANC

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « population »**

Objet : Accueil des nouveaux arrivants, suivi du fichier population

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

TABOUELLE Alain : 14 voix

### **Commission « communication »**

Objet : Site internet, réseaux sociaux, journal communal

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

### **Commission « vie associative et culturelle »**

Objet : Suivi et fonctionnement des associations communales

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

TABOUELLE Alain : 8 voix

### **Commission « location des salles »**

Objet : Suivi des locations des salles, états des lieux, règlement intérieur

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

GAY Sylvie : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

### **Commission « plan communal de sauvegarde »**

Objet : Rédaction de l'outil de gestion des crises (réponses aux événements) et actualisation

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

CARSALADE-DEMONTE Isabelle : 15 voix

HERAILH Pierre : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

PENCHENAT Loïc : 15 voix

PICOUET Eliane : 15 voix

### **Commission « entretien bâtiments communaux »**

Objet : Entretien des bâtiments communaux et églises, projets d'aménagement des logements

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

JACQUIER Philippe : 6 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « baux / matériel et véhicules »**

Objet : Suivi baux locatifs, gestion du parc automobile et du matériel technique

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

ESPADA Cyril : 15 voix

GALANTI Laurie : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « aménagement du village / fleurissement / espaces verts »**

Objet : Esthétique et accueil du village

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BRUNO Elisabeth : 15 voix

ESPADA Cyril : 15 voix

GAY Sylvie : 15 voix

PAGES Maryse : 15 voix

TABOUELLE Alain : 12 voix

### **Commission « cimetières / chemins de randonnées »**

Objet : Suivi et gestion des 3 cimetières et des concessions, entretien des chemins de randonnées

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

GALANTI Laurie : 15 voix

GAY Sylvie : 15 voix

HEBRARD André : 15 voix

TABOUELLE Alain : 12 voix

### **Commission « festivités / gestion et location de matériel »**

Objet : Organisation des festivités, location et gestion du matériel prêté ou loué

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

GAY Sylvie : 15 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

### **Commission « développement économique »**

Objet : Relations entreprises et artisanat

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidats :

BARLERIN Anne Charlotte : 15 voix

JACQUIER Philippe : 9 voix

NOURET Jean-Claude : 15 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER les membres des commissions tels que détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

### **Délibération 2026/24 : Attribution de subventions aux associations**

M. le Maire propose de reporter les montants attribués aux associations durant l'année 2025 pour l'année 2026, considérant que la commission concernée, qui vient juste d'être élue, n'a pas eu le temps d'étudier les statuts et activités de l'ensemble des associations.

M. HEBRARD, conseiller municipal délégué du Maire pour intervenir sur les cimetières, détaille ses échanges avec l'Association Le Souvenir Français, qui entretient les tombes de combattants « Morts pour la France ». Cette association est intervenue la semaine dernière avec des collégiens de Lavaur, à l'occasion du nettoyage d'une tombe au cimetière de Cuq-Château. La tombe du soldat « Mort pour la France » qui est située au cimetière de Cadix sera nettoyée ultérieurement.

Il est proposé d'accorder une subvention ponctuelle d'un montant de 100 € à l'association Le Souvenir Français, pour financer une partie des équipements et produits servant à entretenir les tombes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000 ;

Les conseillers municipaux suivants : Mme PICOUET Eliane, M. ESPADA Cyril, M. HEBRARD André, M. NOURET Jean-Claude, Mme PAGES Maryse, Mme GALANTI Laurie se retirent et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre :

- INSCRIT au budget primitif 2026, les montants de subventions aux associations pour l'année 2026 comme suit :

Association	Montant
USCC – Club de foot	2 100 €
Foyer des Jeunes	2 100 €
ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural	1 000 €
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	500 €
Foyer Rural	525 €
Association des Parents d'Elèves	375 €
Amicale des donneurs de sang	150 €

Tennis Club	140 €
Les Amis de Bajos	140 €
FNACA – Comité des Anciens Combattants du Haut-Lauragais	105 €
Génération Mouvements	105 €
Croix Rouge	100 €
Le Souvenir Français	100 €
<b>Total</b>	<b>7 440 €</b>

- RAPPELLE que l'attribution des subventions est conditionnée à une demande formalisée par le formulaire adéquat (CERFA 12156), accompagné d'un RIB ;
- RAPPELLE que les associations qui ont reçu une subvention doivent, avant le mois de juin de l'année suivante, faire parvenir à la mairie le compte-rendu financier de l'association, afin de vérifier l'usage fait de cette subvention.

### **Délibération 2026/25 : Aménagement foncier Route des Mûriers**

M. le Maire indique que, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier actuellement en cours, il est sollicité par M. BLANCOU (géomètre référent de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier CIAF) au sujet d'un chemin reliant la route des Mûriers (voie communale n°52) à la maison de M. MERIC et Mme JOLY (468, route des Mûriers, ex lieu-dit En Raynaud).

Une première version de l'aménagement foncier prévoyait que l'accès aux parcelles soit réalisé par un chemin à travers le bois correspondant à la parcelle B356. L'écologue en charge de la CIAF a donné un avis défavorable à la réalisation d'un chemin au sein du bois.

Il est donc question de maintenir l'accès à cette maison et aux parcelles agricoles par le chemin actuel. Ce chemin privé, appartenant à M. MERIC et Mme JOLY, serait transféré à la commune dans le cadre de l'aménagement foncier pour devenir voie publique.

Considérant l'état du chemin, M. le Maire demande le respect d'un cahier des charges assurant la pérennité de la voie avant d'accepter la reprise de la voie par la commune.

M. BLANCOU, géomètre de la CIAF, a sollicité M. le Maire, M. PROT (NGE) et M. DE FLAUJAC (SEGAT/NGE) lors d'une réunion le 9 mars 2026 et par mail du 17 mars 2026, pour demander à s'entendre sur la reprise des voies par la commune à l'issue de l'aménagement foncier.

A ce jour, NGE n'a pas donné de réponse sur cette demande de travaux connexes à l'autoroute.

M. le Maire expose la situation au Conseil Municipal et propose un cahier des charges à faire respecter par NGE, afin de sécuriser la charge d'entretien de cette voie au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 abstention :

- ACCEPTE le transfert de cette voie dans le domaine public de la commune aux conditions suivantes :
  - o Des essais de plaque devront être réalisés tous les 50 mètres par une entreprise extérieure à NGE, ainsi que 3 sondages à la mini-pelle sur la partie avec une pente

supérieure à 10 %, pour déterminer la résistance de la couche de roulement qui déterminera l'épaisseur des matériaux ;

- La largeur de la voie sera au minimum de 3,10 m ;
- L'ensemble de la voie (de la Route des Mûriers jusqu'au droit de la limite de propriété de la maison de M. MERIC et Mme JOLY) sera en revêtement bitume enrobé.

## **Débat sur la politique générale de la commune**

### **Débat sur la politique générale de la commune de Cuq-Toulza Mandat 2026 – 2032**

#### Préambule :

*En application de l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, un débat portant sur la politique générale de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, à la demande d'au moins un dixième de ses membres.*

*Ce débat constitue un temps d'échange et d'expression démocratique entre les élus. Il présente un caractère consultatif et ne donne lieu ni à délibération, ni à vote, ni à décision ayant une portée juridique.*

#### **1. Introduction :**

La municipalité de Cuq-Toulza, commune rurale attachée à son identité et à sa qualité de vie, présente sa politique générale pour le mandat 2026-2032.

#### **Notre ambition est simple :**

- ☛ préserver notre cadre de vie tout en assurant un avenir dynamique et solidaire à notre village.

#### **2. Orientations budgétaires :**

##### **Maîtrise de la fiscalité locale :**

La municipalité s'engage à maintenir des taux d'imposition stables.

Les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2014, et nous souhaitons poursuivre dans cette voie, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des habitants, sauf contrainte exceptionnelle.

##### **Investir de manière responsable :**

La commune privilégiera une gestion rigoureuse de ses investissements :

- Priorité aux projets indispensables, notamment le projet de l'ancienne scierie
- Échelonnement des investissements dans le temps
- Analyse systématique des coûts à long terme

##### **Recherche de financements extérieurs :**

Dans chacun de ses projets, la collectivité s'engage à rechercher les meilleurs financements possibles :

- Aides de l'État
- Soutien de la Région et du Département
- Partenariats avec l'intercommunalité.

##### **Transparence financière :**

La municipalité s'engage à :

- Informer les habitants des décisions financières à travers une présentation claire du budget communal ;
- Solliciter l'Agence des Maires pour réaliser une analyse financière de la commune en amont de chaque projet d'envergure, afin d'évaluer précisément sa capacité d'investissement et de garantir une information transparente auprès des habitants ;
- Assurer un suivi rigoureux des projets et des dépenses.

### **3. Axes d'action :**

#### **Préserver le cadre de vie rural et l'urbanisation :**

- Entretien des chemins ruraux avec participation des riverains ;
- Entretien du patrimoine communal ;
- Embellissement du village (fleurissement, propreté des espaces publics) ;
- Gestion raisonnée de l'urbanisation permettant l'accès au logement locatif et à la propriété ;
- Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), compétence exercée par la Communauté de communes Sor et Agout :
  - nous défendrons le maintien des surfaces constructibles existantes pour préserver le développement de la commune ;
  - nous proposerons le déplacement de la zone classée AUX, destinée à l'implantation d'une zone artisanale, afin de tenir compte de la situation foncière actuelle, le propriétaire concerné ne souhaitant ni développer de projet ni céder son terrain.

#### **Maintien des services de proximité :**

- Relocalisation de l'épicerie du village afin de favoriser son développement et sa pérennité ;
- Soutien aux services de proximité ;
- Accès à des activités de loisirs pour tous ;
- Préservation des paysages et de l'environnement rural.

#### **Solidarité et proximité :**

- Accompagnement des personnes âgées ;
- Maintien du lien social, notamment en période de crise (canicule, situations exceptionnelles) ;
- Mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

#### **Jeunesse, vie associative et culturelle :**

La vitalité culturelle et sociale de la commune repose sur l'engagement des associations et la participation active des habitants. La municipalité entend renforcer cette dynamique en plaçant la jeunesse et la vie associative au cœur de son action.

Toutefois, la compétence culturelle étant exercée par la Communauté de Communes Sor et Agout, la commune s'inscrit pleinement en complémentarité avec les actions menées à l'échelle intercommunale.

À ce titre, elle veillera à relayer les initiatives culturelles du territoire, à en faciliter l'accès pour les habitants et à soutenir, dans la mesure de ses moyens, les projets contribuant à l'animation locale.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Impliquer les jeunes dans la vie communale par la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ;
- Maintenir et développer le soutien aux associations locales, en facilitant l'accès aux salles communales, en apportant un accompagnement logistique et en soutenant l'organisation d'événements, d'animations et de fêtes ;
- Encourager et accompagner les initiatives citoyennes, en valorisant les projets portés par les habitants et en favorisant les actions collectives ;
- Renforcer le lien social et intergénérationnel, en soutenant des actions culturelles et festives accessibles à tous.

#### **Voirie et équipements :**

- Entretien régulier des routes communales par la Communauté de Communes Sor et Agout, à laquelle cette compétence a été déléguée ;
- Poursuite d'une gestion efficace de l'éclairage public ;

(Le remplacement des ampoules traditionnelles par des dispositifs LED a permis de réaliser des économies d'énergie significatives.

Ces économies ont contribué au rétablissement de l'éclairage nocturne, améliorant la sécurité et le confort des habitants.)

#### **Transition écologique adaptée au monde rural :**

- Réduction des consommations d'énergie par l'optimisation des équipements communaux ;
- Travaux de rénovation énergétique, notamment de la salle des fêtes ;
- Réalisation de l'effacement des réseaux d'électricité et de télécommunication à Cuq-Château.

#### **4. Dialogue avec les habitants :**

##### **La commune souhaite renforcer la proximité avec ses administrés :**

- Mise en place de permanences du maire et des élus ;
- Information régulière via bulletin municipal, affichage et outils numériques et réseaux sociaux ;
- Encouragement à la participation citoyenne.

#### **5. Gestion responsable :**

Dans un contexte de ressources limitées, la commune s'engage à :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Prioriser les investissements utiles ;
- Rechercher activement des subventions ;
- Assurer une gestion rigoureuse et transparente.

#### **6. Conclusion :**

**Notre engagement est clair :**

☞ **faire vivre notre commune sans la dénaturer.**

**Nous souhaitons construire un avenir équilibré, respectueux de notre identité rurale et pleinement tourné vers les besoins de ses habitants.**

## Agenda

Lundi 20 avril à 20 h : Installation des commissions communales

Lundi 27 avril à 20 h : Conseil Municipal

Vendredi 8 mai à 10 h 45 : Cérémonie commémorative à l'occasion de la Victoire du 8 mai 1945

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 27 minutes.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la prochaine séance, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance,

